

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL  
DU 20 JUIN 2002  
SALLE DU CONSEIL GENERAL**

**Séance extraordinaire**

**Ordre du jour :**

1. Ouverture de la séance, appel
2. Lecture du procès-verbal de la séance du 25 avril 2002.
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
5. Demande de crédit de **Fr. 35'000.00** pour financer l'introduction de l'informatique à l'école
6. Demande de crédit de **Fr. 12'000.00** pour financer la révision de l'extracteur de copeaux de bois du chauffage à distance
7. Divers

**1. Ouverture de la séance, appel**

La présidente du conseil général Mme Catherine Charpiloz, ouvre la séance à 20h00 précise, elle souhaite la bienvenue à M. Laurent Vaucher, nouveau conseiller communal et à M. Vaucher du bureau AJS. La secrétaire procède à l'appel. Les membres du conseil communal sont tous présents, ainsi que les membres du conseil général, à l'exception de Mme Marianne Jaccard et de MM Bernard Guye et Patrice Zürcher, excusés.

**2. Procès-verbal de la séance du 25 avril 2002**

Tout le monde ayant reçu une copie du procès-verbal et celui-ci ne soulevant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. Marcel Fleury au nom du parti radical demande une modification de l'ordre du jour, il souhaite proposer la nomination d'un membre à la commission du feu. La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

#### **4. Adoption du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)**

M. Aurèle Chiffelle souhaite la bienvenue à M. Vaucher du Bureau AJS, qui a élaboré le plan général d'évacuation des eaux et qui est là ce soir pour le présenter aux membres du conseil général.

M. Vaucher remercie le conseil communal d'avoir confié ce mandat au bureau AJS et présente son rapport.

Après cette présentation, M. Vaucher répond aux diverses questions posées par les membres du conseil général.

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

#### **5. Demande de crédit de Fr. 35'000.00 pour financer l'introduction de l'informatique à l'école**

Mme Catherine Massy souhaite savoir ce que représente les travaux de câblage et si cette installation sera reliée au réseau cantonal.

M. Laurent Vaucher répond qu'il s'agit de tous les travaux d'installation électrique pour relier et donner un réseau à chaque poste.

Mme Catherine de Montmollin répond qu'effectivement l'installation sera reliée au réseau cantonal.

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

#### **6. Demande de crédit de Fr. 12'000.00 pour financer la révision de l'extracteur de copeaux de bois du chauffage à distance**

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

#### **7. Nomination d'un membre à la commission de police du feu**

La présidente du conseil général fait part de la proposition du parti radical, il s'agit de M. Gérald Brunner.

M. Gérald Brunner est élu à l'unanimité.

M. Marcel Fleury informe que le deuxième membre à élire sera présenté au prochain conseil général, étant donné que le président sortant doit encore remettre les dossiers en cours.

## 8. Divers

M. Jean-Pierre Lauener informe :

- La conférence de presse sur la présentation de la Fondation de l'Hôtel de Commune de Lignières aura lieu le 21 juin 2002. Le conseil communal a versé Fr. 5'000.00, à répartir à part égale entre la Fondation et le livre qui va être édité, et prendra 5 souscriptions d'une valeur Fr. 100.00 chacune.
- CPL, l'article paru dans la revue automobile a suscité l'intérêt de divers groupements et nous avons encore une chance d'échapper à la vente aux enchères.

M. Marcel Fleury demande si une date a été fixée pour la vente aux enchères du CPL, ceci dans le but de connaître le délai imparti pour négocier avec un éventuel repreneur.

M. Jean-Pierre Lauener répond que l'Office des faillites n'a pas fixé de date, mais une échéance à l'automne de cette année. Ce délai pourrait être repoussé si les autorités communales sont en tractations avec un repreneur potentiel.

M. Marcel Fleury souhaite savoir si les négociations sont soutenues par le réseau de promotion économique du canton.

M. Jean-Pierre Lauener répond que la commune est seule pour négocier. L'Etat a établi une liste des prescriptions à respecter au niveau de la protection de l'environnement et il est clair que si nous arrivons à un accord avec un repreneur, l'Etat aura des exigences quant à l'établissement d'une convention d'utilisation qui sera signée par les trois parties.

M. Marcel Fleury demande si l'Etat est favorable à ce que le CPL soit exploité.

M. Jean-Pierre Lauener pense que ce dernier y est favorable, à condition que l'exploitation soit gérée en respectant les prescriptions au niveau écologique et environnemental.

M. Hans-Peter Bürgi informe l'assemblée que vu les nombreux investissements financiers qui seront nécessaires pour ces prochaines années, le parti libéral déposera une motion lors du prochain conseil général, demandant au conseil communal de présenter, avec le budget 2003 un plan d'investissements pour les années 2004 à 2009.

Mme Catherine Massy demande des informations au sujet des travaux de réfection de la route des Prés, car elle a constaté que divers creusages ont déjà été effectués dans la chaussée, mais que les travaux se sont arrêtés.

M. Louis Stauffer répond que l'entreprise de génie civil a procédé à des travaux de sondages, ces derniers ont été nécessaires pour déterminer l'état des canalisations existantes, ceci afin d'évacuer les eaux de surface. Les travaux de réfection commenceront la semaine prochaine, diverses chambres seront creusées pour récupérer l'eau, qui sera évacuée par les canalisations existantes en bordure de la route ou dans le ruisseau. Ces travaux devraient être terminés à la fin des vacances scolaires.

Mme Catherine Massy demande s'il ne serait pas préférable de remettre le ruisseau à ciel ouvert, ceci dans le but d'améliorer l'évacuation des eaux de pluie.

M. Louis Stauffer répond qu'il n'est pas question d'enlever les drains qui traversent les champs et de remettre le ruisseau à ciel ouvert.

Mme Catherine Charpilloz demande si la route sera fermée et à quelle date, ceci afin d'en informer le chauffeur du car postal.

M. Louis Stauffer répond qu'effectivement la route sera fermée, mais que les bordiers pourront circuler. Le cantonnier informera le chauffeur du car postal le moment venu.

M. Yann Bonjour demande si les travaux de mise sous câble du centre village se déroulent comme prévu.

M. Louis Stauffer répond que les travaux se passent dans de bonnes conditions et il fait l'inventaire des travaux en cours.

Plus personne ne désirant la parole, la séance est levée à 21h15.

La présidente

La secrétaire au procès-verbal